



Rencontres des animateurs de SAGE

Tours les 3 et 4 mai 2005

Outils de mise en œuvre des SAGE

Contrat de rivière

Contrat de restauration entretien

Contrat de bassin versant

Le contrat de rivière

- Rappel du contenu type d'un contrat
 - Volet A : assainissement et pollutions diffuses agricoles (bon état physico-chimique)
 - Volet B1 : restauration, renaturation, entretien des milieux aquatiques (bon état écologique)
 - Volet B2 : prévention des inondations et protection des zones urbanisées
 - Volet B3 : gestion quantitative de la ressource
 - Volet C : coordination, suivi, et bilan du contrat

SAGE et contrat de rivière

- **SAGE : outil de planification**
 - Un objectif à long terme (une ligne d'horizon)
 - Sur quoi aboutir sans préciser comment
 - Donne une portée juridique aux objectifs (une obligation)
- **Contrat de rivière : outil contractuel et de programmation**
 - Que peut-on faire en 5 ans ? comment ? avec qui ?
 - La cible : les enjeux et les objectifs prioritaires du SAGE
 - Des opérations :
 - Bien identifiées (nature, effets, coûts et délais)
 - Sur lesquelles s'engagent
 - **Les maîtres d'ouvrages et les partenaires financiers**
 - **Et dont on peut suivre l'efficacité sur le milieu**

Forces - faiblesses du contrat de rivière

- **Forces**

- Application du concept de gestion intégrée
- Réalisation d'actions clés (assainissement notamment)
- Espace de discussion et d'échange
- Outil de connaissance et de sensibilisation
- Une étape dans la prise de conscience des enjeux de l'eau

- **Faiblesses**

- Lourdeur du comité de rivière (1 réunion par an)
- Etat des lieux et diagnostic souvent très insuffisants
 - On se contente des données directement mobilisables
 - Objectifs peu clairs et logique de projet peu perceptible
- Suivi global déficient (absence de tableau de bord)
 - Absence d'indicateurs, insuffisance de l'état des lieux initial
- Déficiência de coordination
 - Les acteurs locaux veulent rester maîtres chez eux
- Absence de portée juridique

Le contrat de rivière idéal

- Un périmètre pragmatique
 - Adapté aux réalités intercommunales du terrain
 - 1 SAGE : plusieurs contrats de rivière (taille optimale : 200 – 500 km²)
 - Le SAGE assure la cohérence de l'ensemble
- Etudes préalables détaillées
 - Eviter le postulat : celles du SAGE suffisent
- Un programme opérationnel équilibré
 - Ajustable pour tenir compte des aléas
- Structure animatrice identifiée et dynamique
 - Distincte de celle du SAGE (programmation ≠ planification)
- Mise en place d'un tableau de bord
 - S'appuyant sur des indicateurs
 - Et sur un état des lieux initial suffisamment complet

2009 : Le ou les programmes de mesures des SAGE approuvés ??

Contrat de restauration entretien

- Restauration écologique des rivières, zones humides
 - Étude préalable d'un programme de travaux
 - Contrat entre un MO et l'agence sur 5 ans
 - Présence d'un technicien
 - Nécessité d'un suivi d'indicateurs
- Outil spécifiquement « agence de l'eau »
 - Problématiques ciblées sur la fonctionnalités des milieux
 - Peut relever du volet B d'un contrat de rivière
 - Se suffit à lui-même en l'absence d'enjeux :
 - Assainissement
 - Inondations
 - ...

Contrat de bassin versant

But : des travaux évoluant plus vite sur ces BV qu'ailleurs

- Objectif : réduire les pollutions diffuses
 - Agricole et non agricole (**selon un prog d'actions relevant des acteurs concernés**)
 - L'agence garantit ses aides aux investissements
 - Les collectivités s'engagent sur un contenu et un calendrier
- Procédure
 - Diagnostic de territoire
 - localiser les pollutions, hiérarchiser, définir les solutions
 - Définition des projets individuels ou collectifs
 - actions d'animation et de sensibilisation mises en place rapidement
 - Signature du contrat pour 5 ans (avec des collectivités locales, syndicats d'eau)
 - Evaluation année par année et bilan de fin de contrat
 - Aides agence au titre des :
 - Aides habituelles aux politiques générales (asst, milieux aquatiques...)
 - Aides spécifiques aux prog. d'accompagnement (animation, communication, conseil...)
- Outil agence ciblé sur des problématiques prioritaires « pollutions diffuses »
 - **Pourrait être intégré au volet A d'un contrat de rivière**